

Début 2008

□ L'actualité conforte notre programme de labellisation LABELIX :

- Travaux de la HAS sur les exigences de qualité.
- Nécessité, pour les ARH, d'une évaluation des équipements lourds basée sur les critères de notre référentiel.
- Rappel du respect des obligations réglementaires, ce qui permet d'assurer à nos patients et à nos personnels la meilleure sécurité. La labellisation permet de lister ces obligations, de mettre en place les actions en permettant le respect, de le prouver et d'assurer le suivi et l'amélioration.
- Le lancement par le CEPPIM de l'EPP des médecins radiologues, sur la base de référentiels existants déjà, pour certains, dans le cadre de la labellisation. (lire l'arti-

cle de Jean-François Meder dans cette Lettre)

□ LABELIX vient d'agréer deux sociétés d'audit (qui se substituent à l'IRDQ) : BVC-Bureau Veritas Certification et Cap'éval.

□ Les audits de suivi à deux ans pour neuf cabinets labellisés en 2005 pourront être effectués en février.

Six audits initiaux sont programmés dans les trois mois.

□ La Commission de labellisation devrait se réunir la deuxième quinzaine d'avril pour l'attribution du label à ces sites ainsi qu'aux sites déjà audités en 2007. Les médecins radiologues et structures intéressés peuvent s'adresser à la FNMR pour toute information complémentaire sur LABELIX et la démarche.

Dr Gérard Calmet

Président Commission labellisation
de la FNMR

SUPPLÉMENT AU N° 299 DE LA LETTRE DU MÉDECIN RADIOLOGUE



Directeur de la Publication :

D' Jacques NINEY

Rédacteur en chef :

D' Robert LAVAYSSIERE

Secrétaire de rédaction :

Wilfrid VINCENT

Téléphone : 01 53 59 34 00

Edition • Secrétariat • Publicité
Rédaction • Petites Annonces

EDIRADIO

S.A.S. au capital de 40 000 €

Téléphone : 01 53 59 34 01

Télécopie : 01 45 51 83 15

<http://www.fnmr.org>

E-mail : info@fnmr.org

62, bd de Latour - Maubourg

75007 Paris

Président :

D' Jacques NINEY

Responsable de la Régie Publicitaire :

D' Saranda HABER

Maquettiste :

Marc LE BIHAN

ALBÉDIA IMPRIMEURS

137 avenue de Conthe

B. P. 90449

15004 Aurillac cedex

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2008

Evaluation des pratiques professionnelles et labellisation

Pr Jean François Meder
Président du comité de gouvernance scientifique du CEPPIM

Pr Jean Pierre Pruvo
Secrétaire Général de la Société Française de Radiologie

L'exercice de l'imagerie connaît d'importants bouleversements dont les causes sont multiples : évolutions technologiques (plateaux techniques, transmission d'informations), modifications organisationnelles (DMP, réseaux de soins), vigilances et sécurités, maîtrise des coûts. Pour répondre à ces nouvelles exigences, un engagement dans une politique d'amélioration de la qualité est indispensable. L'objectif est louable puisqu'il s'agit d'encourager le corps médical à améliorer les pratiques des soins. Toutefois, les médecins s'engageront d'autant plus efficacement dans une démarche d'amélioration de la qualité que celle-ci sera facilement comprise. Si le dispositif mis en place semble répondre à l'ensemble des préoccupations, il reste toutefois d'une grande complexité. Les démarches imposées ou proposées sont diverses : accréditation des médecins, certification des services et établissements, labellisation. Les interlocuteurs de la qualité sont eux-mêmes très nombreux : Conseils de l'Ordre, Haute Autorité de Santé (HAS), Conseils régionaux et nationaux de FMC, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Union régionales des médecins libéraux (URML), Commission médicale d'établissement (CME) Mission d'évaluation et d'audit hospitalier (MeaH),...

La labellisation est la garantie qu'un service ou un cabinet d'imagerie respecte des principes de qualité d'un référentiel rédigé par des professionnels de la discipline. Un patient, un médecin correspondant mais aussi les tutelles, les assurances et les mutuelles, savent ainsi que la structure labellisée remplit les conditions nécessaires à un exercice professionnel répondant à un standard de qualité en matière de management d'équipe et de gestion des locaux. Conçu pour permettre l'auto-évaluation, la labellisation n'a pas pour objectif l'analyse des pratiques médicales.

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), obligatoire depuis le 1er juillet 2005, consiste à analyser son activité en la comparant à un référentiel selon une méthode validée par la HAS. L'EPP vise elle aussi à améliorer la qualité des soins et le service rendu aux patients.

Labellisation et EPP peuvent-elles être couplées ? Sûrement, du moins partiellement, puisque certains thèmes retenus dans le référentiel de labellisation peuvent faire l'objet d'une EPP : l'accueil du patient et son information, l'organisation de sa prise en charge, l'hygiène, la radioprotection et les contrôles qualité et maintenances des appareils.

Quelques remarques s'imposent.

La démarche de labellisation est une aide, un guide pour une amélioration. Elle ne doit pas générer une concurrence entre structures et opposer les professionnels entre eux. La quête de la meilleure prestation est salubre, mais que penser d'une structure qui n'obtiendrait pas la labellisation ? Cette non labellisation peut relever de causes conjoncturelles, d'un manque de temps et/ou de personnels.

Une évolution de l'offre de soins est indispensable ; des réseaux, parfois pluridisciplinaires, se mettent en place, le regroupement de petites structures est privilégié. Dans notre discipline, un radiologue, dans un cabinet, n'a pas la garantie d'accéder à l'imagerie en coupes. La pérennisation des structures en place ne doit pas être un objectif de la labellisation et le référentiel doit sûrement tenir compte de cette évolution. L'EPP prévoit des démarches multidisciplinaires, de la même façon une labellisation de réseaux de soins pourrait être envisagée.

Les référentiels utilisés ne tiennent pas compte, et cela se comprend compte tenu de leur orientation affichée, de l'enseignement et de la recherche, activités qui ne doivent pas concerner exclusivement les services universitaires. Une démarche qualité qui ne serait orientée que vers l'activité de soins, risquerait de faire se creuser davantage le

fossé existant entre clinique, recherche et innovation.

Les démarches « qualité » sont chronophages et peu de moyens leur sont alloués. Il faut éviter les redondances ; un médecin ne peut pas s'impliquer dans la certification de son établissement et dans le même temps s'engager dans la voie de la labellisation. Les référentiels utilisés comportent d'ailleurs de nombreux points communs et une harmonisation de ceux-ci est plus que souhaitable.

Les référentiels utilisés actuellement ont pour application principale d'apprécier la partie « organisationnelle » de notre activité. Pourquoi ne pas donner à ces démarches une vocation plus médicale. A titre d'exemple, les notions de validation de la demande d'examen, d'ouverture à l'urgence et de substitution pourraient être des thèmes intégrés au référentiel.

Labellisation et EPP sont des démarches indispensables et remercions les rédacteurs des référentiels existant pour l'aide considérable qu'ils nous apportent en nous proposant des outils d'évaluation d'une grande pertinence. Reste maintenant à enrichir ces guides ; il serait regrettable d'apprécier la qualité de nos services et cabinets sur des critères qui ne prendraient pas suffisamment en compte notre fonction première, celle de médecin. ■



Labelix - demande d'information pour la labellisation des cabinets et services d'imagerie médicale

Docteur :

Adresse :

.....

Tél. : **E-mail :**

Est intéressé par une démarche de labellisation qualité pour son centre d'imagerie

LABELLISATION Organigramme de LABELIX

→ Les différents acteurs de la labellisation

- ❑ LABELIX (FNMR - SFR).
- ❑ OPTA-S : en contrat avec la FNMR en tant que conseil pour la labellisation ; co-promoteur de la phase expérimentale.
- ❑ STERCIS : Société de gestion du site Intranet Qualité ; co-promoteur de la phase expérimentale.
- ❑ Sociétés d'accompagnement : C2I Santé, CARRON Consultants, ELSE Consultants, OPTA-S, STERCIS.
- ❑ Sociétés d'audit : BVC-Bureau Veritas Certification, Cap'éval.

→ LABELIX - Bureau

- ❑ La FNMR a créé, avec la SFR, l'association LABELIX qui prend en charge la labellisation des cabinets et services de radiologie.
- ❑ Le Bureau de l'association est composé :
 - d'un Président désigné par la FNMR : Jacques NINEY
 - d'un Secrétaire Général désigné par la SFR : Jean-Pierre PRUVO
 - d'un Trésorier désigné par la FNMR : Denis AUCANT

→ LABELIX - Commission Technique

- ❑ La Commission technique, présidée par Gérard CALMET, organe gestionnaire de la démarche de labellisation, a notamment pour missions :
 - de coordonner l'organisation de la démarche et de mettre en place les évolutions,
 - d'élaborer et développer les référentiels, les méthodes et programmes d'évaluation,
 - d'assurer avec le personnel de la FNMR l'organisation des réunions la rédaction des compte-rendus, la gestion des candidatures, le suivi des sites,
 - de coordonner les interventions de l'organisme auditeur, planifier les réunions de la Commission de labellisation et assurer l'envoi des résultats finaux,
 - de permettre la reconnaissance de LABELIX par les tutelles, la HAS, le CNOM, ..., d'en assurer la promotion et sa diffusion par toutes formes de communication,
 - elle est composée essentiellement de membres de la FNMR assistés des partenaires initiaux du projet (OPTA-S, STERCIS, Auditeurs ...).

→ LABELIX - Comité d'Agrément

- ❑ Le Comité d'agrément a pour mission :
 - d'agréer les sociétés d'accompagnement souhaitant accompagner les structures,
 - de s'assurer de la qualité de leurs prestations et du respect du cahier des charges.
- ❑ Il est composé de :
 - 2 membres de la FNMR : Gérard CALMET et Michel COURS-MACH,
 - 2 membres des sociétés d'audit,

5 sociétés d'accompagnement ont été agréées en 2007 :
- C2I Santé, CARRON Consultants, ELSE Consultants, OPTA-S, STERCIS.

→ LABELIX - Commission de labellisation

- ❑ La Commission de labellisation, présidée par Bernard VAUCELLE est composée de :
Un collège délibératif qui attribue le Label, composé de la FNMR, la SFR, des organismes payeurs, des associations d'usagers et de personnes qualifiées.
Un collège consultatif dans lequel sont représentés les Agences et Services de l'Etat (HAS, AFSSAPS, IRSN...), l'Ordre National des Médecins, et toute personne ou structure qui semble utile au Comité délibératif. ■



FNMR
62 Bd de Latour Maubourg
75007 Paris

